

SERVICE: ANIMATION

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice Générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 novembre 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° .- Gestion des prêts de matériel- Modification du Règlement d'Administration intérieure relatif au prêt de matériel-Adoption.

LE CONSEIL,

Attendu les sollicitations sans cesse croissante dont la Commune fait l'objet en vue de la mise à disposition gratuite de matériels et de fournitures de services ;

Attendu le rôle de la Commune dans le soutien à la vie associative et à la vie de quartier ;

Attendu l'équilibre à trouver entre ce rôle, d'une part et l'affectation prioritaire à usage d'intérêt public du matériel communal et des prestations du personnel communal, d'autre part ;

Vu la charge financière importante que représentent l'acquisition et l'entretien du matériel ainsi que la mise à disposition du personnel communal administratif et ouvriers pour le gérer, il s'avère légitime de demander une participation financière des bénéficiaires ;

Vu la situation financière de la commune ;

Vu la décision du Collège communal en séance du 1^{er}. Octobre 2019 de faire payer le prêt de matériel, à l'exception des services communaux et de ses entités et des promoteurs de manifestations organisées sous le patronage de la Ville de Verviers officialisée soit dans le cadre d'une convention spécifique de partenariat approuvée par le Conseil communal, soit par un soutien direct des Echevinats de la Ville en exécution des délégations en vigueur, limité à cinq prêts par Echevinat et par an ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de modifier le règlement d'ordre intérieur en tenant compte de cette décision;

Vu le rapport soumis au Collège communal du 22 octobre 2019 reprenant les propositions émises par le Service Animation, après consultation et avis des différents services concernés ;

Vu les articles L1122-30, L1122-32 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 119 bis de la Nouvelle loi communale ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de l'Echevin Mr. Loffet, en sa séance du 20 novembre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE:

Art. 1.- Le texte du règlement d'ordre intérieur relatif au prêt de matériel modifié.

PROJET soumis au Conseil communal